

## Les jeunes dans les institutions de placement



Depuis hier matin et ce encore jusqu'au dimanche 9 juin, le centre Jean-Monnet du Kirchberg prête son cadre à un congrès international traitant des problèmes actuels des jeunes dans les institutions de placement, appelées plus communément « foyers », au Grand-Duché. Ce congrès, organisé par l'association nationale des Communautés éducatives (ANCE) réunit en effet des experts en la matière venus des quatre coins d'Europe et veut aborder toute une panoplie de sujets concernant les problèmes posés et par la gestion et par les structures des foyers en question. Plusieurs groupes de travail se réuniront au cours des prochains jours pour procéder à ce tour d'horizon.

Au cours de la cérémonie officielle d'ouverture, qui eut lieu hier matin et à laquelle assistait entre autres le ministre Jean Spautz, le président de l'ANCE,

M. Robert Soisson, a souligné l'importance du thème choisi pour ce séminaire, sujet qui s'inscrit par ailleurs parfaitement dans le cadre des manifestations mises sur pied dans le cadre de l'année internationale de la Jeunesse. Pour M. Jean Spautz, s'adressant à son tour aux congressistes, les expériences du passé ont démontré que le gouvernement luxembourgeois s'est engagé dans une voie résolue en ce qui concerne les « foyers » et que des critères sociaux primordiaux, tels l'intégration et l'aspect familial n'ont pas été négligés dans le concept élaboré et fonctionnant d'après de nouveaux critères depuis 1975.

Le ministre a longuement souligné que malgré une situation précaire sur le marché du travail, les responsables des diverses institutions de placement réussissent toujours dans leur difficile mission et que sans cet engagement

assidu le problème trouverait difficilement une solution acceptable. Le ministre conclut son intervention en s'engageant de se faire l'interprète des responsables des foyers auprès de ses collègues du gouvernement afin que la coordination et le financement des divers projets soient garantis à l'avenir.

Après une brève allocution du responsable du service des relations avec la presse de la commission européenne, M. Henri Guillaume, les congressistes ont de suite entamé leurs travaux. Au cours d'un premier exposé, M. Claude Vandivinit, responsable du service de l'intégration sociale de l'enfance du Grand-Duché, a procédé à un inventaire des mesures en place au Luxembourg. M. Vandivinit a parlé de la démocratisation des structures et il a surtout relevé que la situation s'est améliorée au Luxembourg depuis l'année charnière 1975 où une

convention de participation fut signée avec l'Etat. Cette dernière définit en effet les modalités d'une collaboration et ceci surtout au point de vue du financement des « foyers ». Ceux-ci sont actuellement au nombre de 40, dont 1 foyer privé, 2 foyers privés subventionnés, 32 foyers privés conventionnés et 5 institutions appartenant à l'Etat. Un total de 1.200 lits est aujourd'hui disponible.

En 1984, le montant total des dépenses pour ces différents « foyers » s'élève à quelque 362 millions de francs, dont 71 % proviennent des classes de l'Etat. Le grand avantage de cette convention, fit encore remarquer M. Vandivinit, est que les crédits provenant de l'Etat ne sont pas liés à un taux d'occupation qui mettrait en question le bon fonctionnement des institutions.

